



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tabagisme

Question écrite n° 16227

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le remboursement des traitements nicotiques permettant l'arrêt du tabagisme. Depuis le 1^{er} février 2007, l'assurance maladie prend en charge un mois de traitement par substituts nicotiques dans la limite de 50 euros par an et par personne. Il s'avère cependant que cette prise en charge, même si elle est conséquente, demeure largement insuffisante. Un sevrage complet dure en effet généralement plus de trois mois. De ce déséquilibre, entre le remboursement effectué pour le seul premier mois et la nécessité d'un sevrage bien plus long, découle le fait que de nombreuses personnes commencent un traitement sans le poursuivre jusqu'à son terme. Le traitement ainsi débuté et remboursé sera par conséquent inefficace et appellera une nouvelle tentative qu'il faudra à nouveau rembourser. Face à cette situation il souhaiterait être informé de ce que compte faire le Gouvernement pour lutter plus efficacement contre le tabagisme.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16227

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 688

Question retirée le : 2 février 2016 (Fin de mandat)